

ACADEMIE DE NANTES

ÉTABLISSEMENT.....

COLLÈGE LA COLINIÈRE

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2023-2024

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 26/01/2024

Présidence de : M. LORIENT Éric

Quorum : 12

Nombre des présents : 17

Nombre d'absents excusés : 1

### SOMMAIRE

page

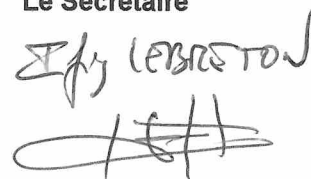
#### DES QUESTIONS TRAITÉES

I	- Conseil d'administration .....	3
II	- Gestion financière.....	4
III	- Travaux immobiliers envisagés	
IV	- Structures	
V	- Postes budgétaires	
VI	- Projet d'établissement	
VII	- Vie de l'établissement.....	6
VIII	- Orientation	
IX	- Formation continue (GRETA)	
X	- Questions diverses.....	8

Signatures

Le Président

Le Secrétaire



# PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 6 février 2024

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom- Prénom	P	A	E
<b>Administration</b>	Chef d'établissement	LORIENT Éric	X						
	Adjoint	LE BRIS Pascale	X						
	Gestionnaire	CHARAZAC Mireille			X				
	CPE	PERRAIN Marie	X						
<b>Élus locaux</b>	.....								
	Collectivité de rattachement	MÉNARD Michel		X		JOURDAIN Matthieu			
	Collectivité de rattachement	GIRARDOT- MOITIÉ Chloé	X			ACCARION Ombeline			
	Nantes Métropole	LEFRANC Élisabeth		X		BENÂTRE Marie-Annick			
<b>Personnalité qualifiée</b>	.....								
		SUAUD François		X					
<b>Total</b>			<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>				
<b>Personnels de l'établissement</b>	Personnels d'enseignement	BLONDEL Julie		X		MORINIÈRE Corentin	X		
		LEBRETON Ifig	X			CHARLAT Delphine			
		GABROY Éléa		X		ROUILLET Pascal	X		
		BERNARD Franck	X			TERRIER Geoffroy			
		NÈVE Thomas	X			BAZILLE Vincent			
	QUIMERC'H Laurent	X			TALAMAS Justine				
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante								
<b>Total</b>			<b>4</b>	<b>2</b>			<b>2</b>		
<b>Parents d'élèves et élèves</b>	Élus parents d'élèves	JOUSSE Émilie	X			MORET Stéphanie	X		
		BÉGRAND Joëlle	X			LODEHO Christelle	X		
		MARCY Céline		X		FAUVEL Justine			
		DE GOUVEIA Armelle	X			JODEAU Barbara			
	Élèves	DURAND Aurélie		X					
		PEYRE Séverine	X						
		GARNIER Armand	X			AGNINE Youmna			
		MICHELINE Marilou		X		PERRET GASSAMA Nayah			
<b>Total</b>			<b>5</b>	<b>3</b>			<b>2</b>		

**RUBRIQUE I. CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le quorum est atteint, la séance débute à 18h10.

**1. Approbation du procès-verbal du CA du 9 novembre 2023**

Observations : en page 2, modification de la date du CA (erreur de copier-coller) ainsi que quelques noms propres.

Votants : 15	Exprimés : 15	Abstentions : 2	Pour : 13	Contre : 0
--------------	---------------	-----------------	-----------	------------

## RUBRIQUE II. GESTION FINANCIÈRE

### 1. Convention Erasmus + Voga&Share.

M. NEVE parle du voyage Voga&Share (aviron) auquel il a accompagné l'an dernier des élèves afin de participer à une course dans un cadre d'échange européen Erasmus.

M. LORIENT explique que la ligue d'aviron va nous reverser cette année 3 200€, il faut signer cette convention afin de pouvoir les toucher.

Votants : 17	Exprimés : 17	Abstentions : 2	Pour : 15	Contre :
--------------	---------------	-----------------	-----------	----------

### 2. Convention de stage Gendarmerie

Signature a posteriori d'une convention avec la gendarmerie, déjà validée par anticipation pour permettre à une élève de 3ème d'y faire son stage cette année. Il sera désormais possible à d'autres élèves de faire un stage dans la gendarmerie pour toutes les années scolaires sauf si la gendarmerie modifie leur convention.

M. LORIENT a demandé l'aval des services juridiques du rectorat pour éclaircir certains points inhabituels (concernant en particulier des questions d'assurances et de prise en charge de dommages éventuels).

Votants : 17	Exprimés : 17	Abstentions : 1	Pour : 16	Contre :
--------------	---------------	-----------------	-----------	----------

### 3. Convention PAFI Inter-établissement

La convention PAFI permet d'inscrire un élève dans un Parcours de Formation Individuelle pour un pré-apprentissage au lycée agricole Daniel BROTTIER. Il s'agit d'un élève en risque de décrochage, qui sortirait temporairement de l'établissement en intégrant ce parcours.

Votants : 17	Exprimés : 17	Abstentions : 1	Pour : 16	Contre :
--------------	---------------	-----------------	-----------	----------

### 4. Convention Chantier Adolescents

Le dispositif Chantier Ados (utilisé depuis 2015) doit être présenté en CA. Il s'agit de permettre des séquences pratiques d'une semaine visant à remobiliser certains élèves, sous l'encadrement d'un animateur de l'ACCOORD.

Votants : 17	Exprimés : 17	Abstentions : 1	Pour : 16	Contre :
--------------	---------------	-----------------	-----------	----------

## 5. Déspécialisation de subventions de la Mairie de Nantes

Sur proposition de Mme CHARAZAC, une subvention de 4 221,99 € de la Mairie proposée en 2015 pour financer des activités méridiennes mais qui ne vit plus aujourd'hui pourrait passer en « Vie de l'élève » et financer des aménagements ou équipements au foyer par exemple. Autre subvention de 305 € idem.

Votants : 17	Exprimés : 17	Abstentions :	Pour : 17	Contre :
--------------	---------------	---------------	-----------	----------

## 6. Autorisation de verser une indemnité de licenciement

L'année dernière nous avons 3 Contrats Aed Pré-Pro signés.

L'un des contractuels a arrêté ce contrat et est embauché en Aed depuis la rentrée.

La deuxième personne ne s'est pas présentée depuis la rentrée, donc relève de la rupture de contrat à l'initiative de l'employé (service non fait depuis septembre).

M. LOUARN, notre précédent principal, avait décidé l'an dernier de se séparer du dernier personnel contractuel, pour motif d'absences répétées. Cette personne remet aujourd'hui en cause le motif de la rupture du contrat. Les choses n'ayant pas été parfaitement menées dans les formes, nous nous trouvons contraints de requalifier le motif initial en « rupture de contrat à l'initiative de l'établissement » et de régler 403,02 € de pénalités de licenciement. Sans quoi il faudra aller au Tribunal Administratif, avec de grandes chances de perdre davantage.

Votants : 17	Exprimés : 17	Abstentions :	Pour : 17	Contre :
--------------	---------------	---------------	-----------	----------



## RUBRIQUE VII. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

### 1. Adoption du TRMD :

M. LORIENT redonne les enjeux de la présentation du TRMD. Il s'agit de définir notamment si des postes d'enseignants doivent être supprimés ou créés, le tableau lui-même n'est pas figé il sera sans doute amené à bouger encore jusqu'à la fin de l'année, tant que nous restons dans l'enveloppe globale accordée.

Il explique aussi l'affectation des heures liées aux créations de groupes de besoins identifiés pour les maths et le français. Le rectorat nous a accordé un groupe en 6e et un groupe en 5e, pour un total de 17 h.

M. MORINIERE donne des détails sur l'audience à la DSDEN la veille lundi 05/02/2024 (cf compte-rendu qui sera envoyé aux personnels et aux représentants des parents).

Discussions sur le remplissage des classes (presque 28 élèves prévus par classe en 6e), sur la démographie locale et les questions de niveau socio-économique de notre public. Selon les parents, la carte scolaire du 1er degré évolue également pour amener de la mixité dans certaines écoles.

Explications de M. LORIENT et discussions au niveau des impacts sur les postes des choix de répartition proposés.

M. NEVE explique que les sciences vont être les grands perdants de la rentrée qui s'annonce : suppressions des groupes de sciences en 6e et sur un autre niveau (5e ou 4e ou 3e), qui conduirait à une perte de 7,5 heures sur l'ensemble des trois matières.

M. QUIMERC'H revient sur la marge d'autonomie attribuée à l'établissement et voudrait que sa répartition détaillée soit présentée afin d'éclairer les débats. Cette répartition n'a pas été fournie et M. LORIENT ne peut pas donner suite à la demande. M. QUIMERC'H précise en mentionnant les volants consommés de 7,5 h en Allemand et 5h en Latin par exemple.

Les parents tiennent à la mixité et indiquent qu'il est pour eux important que chaque élève de nos quartiers puisse accéder notamment à ces enseignements de Latin ou d'Allemand.

M. QUIMERC'H précise que ce n'est pas la bi-langue (de la 6e à la 3e) qu'il remet en cause, mais plutôt la LV2 Allemand qui ne concerne que très peu d'élèves à partir de la 5e.

M. ROUILLET demande à partir de quel nombre d'élèves on peut maintenir l'existence d'un groupe (Allemand, Latin, Sciences...). Il pense que toute DHG implique des choix de répartition par matière et que ces choix relèvent de la philosophie. Il indique qu'il faudrait mettre l'accent sur des créations de LCE Anglais par exemple pour augmenter les horaires de cette discipline et préserver les postes.

M. ROUILLET demande aussi s'il existe un texte réglementaire gravant dans le marbre le nombre de 15 élèves par groupe de Français/Maths. Ce qui ne semble pas être le cas actuellement.

Départ de Mme GIRARDOT-MOITIE à 19h35 – passage à 16 votants.

Avant le passage au vote, M. LEBRETON donne lecture de la motion des représentants CGT des personnels. (jointe en annexe).

M. BERNARD indique que les représentants de la liste Collective n'ont pas souhaité la co-signer, mais la soutiennent.

M. ROUILLET indique qu'il se dissocie, non pas des propos corporatistes énoncés dans cette motion, mais de ceux à caractère politique. Il souligne de plus que les signataires de cette motion n'incluent pas l'intégralité des représentants de la liste [ndr seuls les syndiqué-es Cgt et pas les sympathisant-es].

Mme DE GOUVEIA lit à son tour la motion des parents de la FCPE. (jointe en annexe)

M. LORIENT met au vote le tableau de répartition pour la création et suppression des postes.

A l'initiative de M. ROUILLET et en accord avec les représentants des personnels et des parents, une courte suspension de séance est demandée.

Suspension de séance à 19h47. Reprise à 19h55.

M. ROUILLET exprime son refus de voter une DHG qu'il pressent erronée, en l'absence de textes réglementaires afférents (groupes de 15 en français/mathématiques non encore votés). Il demande par conséquent à être retiré du quorum.

M. PERRAIN explique qu'en tant que CPE sa position est toujours assez délicate. Elle regrette de n'avoir pas été informée de la rédaction de la motion des enseignants à laquelle elle aurait souhaité être associée. Elle reconnaît également que le travail de la direction concernant cette répartition est difficile. Elle regrette que l'on soit contraint à faire des choix qui ne sont pas dictés seulement par l'intérêt des élèves. Elle s'abstiendra donc.

Conformément aux annonces effectuées dans leurs motions respectives, les parents et autres représentant du personnel annonce qu'ils voteront contre.

Votants : 16	Exprimés : 15	Abstentions : 1	Pour : 2	Contre : 12
--------------	---------------	-----------------	----------	-------------

M. LORIENT indique donc qu'il réunira un nouveau CA le jeudi 15.02 à 18h00.

M. LEBRETON indique qu'il souhaiterait, de façon utopique, que des directions d'établissement refusent de remonter les TRMD cette année vers l'administration afin de montrer leur difficultés et leurs éventuelles désapprobations.

Départ de Mme PERRAIN à 20h00 – passage à 15 votants.

## 2. Évaluation de l'établissement

M. LORIENT redonne les éléments d'agenda à venir dans la procédure d'évaluation de l'établissement.

Une demi-journée sera libérée pour les élèves afin de permettre aux équipes de se réunir pour travailler sur cette évaluation.

## RUBRIQUE X. QUESTIONS DIVERSES

M. ROUILLET a fourni au principal un propos liminaire, dont il précise être l'unique rédacteur et dépositaire, il en donne lecture (joint en annexe). Cela concerne l'identification du ou de la bénéficiaire d'une IMP relative aux EFIV alors que seules deux collègues, rétribuées en HSE, ont effectivement travaillé sur ce domaine.

### 1. Questions de la FCPE

#### I. *Les élèves ont-ils le droit et l'opportunité d'utiliser le mur d'expression ?*

M. LORIENT indique qu'en l'absence de Mme PERRAIN il ne peut répondre précisément. Armand et les enseignants donnent quelques éléments sur le cadre et le fonctionnement qui étaient en usage l'année précédente.

#### II. *Au jour de notre conseil local l'enseignante de CDI était en arrêt de travail et le CDI était donc inaccessible aux élèves. Le CDI ne pourrait-il pas être ouvert sous surveillance de quelqu'un d'autre, et un remplacement a t'il été demandé ?*

M. LORIENT répond que l'ouverture pourrait être envisagée, mais seulement avec l'accord de la professeure documentaliste. Son remplacement n'a pas été possible car l'absence a été reconduite, constituant à chaque fois des périodes de moins de 15 jours.

#### III. *Pourquoi les 3èmes ne peuvent-ils plus faire de deuxième stage dans l'année?*

M. LORIENT indique qu'un autre stage facultatif reste possible, mais sans rater des cours donc à envisager pendant les vacances scolaires.

#### IV. *Tous les 3èmes ont-ils eu l'information concernant les mini-stages ?*

Les enseignants expliquent qu'il est difficile de transmettre simplement et efficacement ces informations qui arrivent de façon massive et étalée dans le temps, mais jamais sous la même forme, les procédures et dates variant à l'initiative des établissements. Peut-être faudrait-il trouver une façon de centraliser et mutualiser cette information (regroupement sur e-Lyco ? Demande à la PSY-EN Mme MAURY ?).

#### V. *Certains parents ont remarqué une utilisation à mauvais escient du tchat d'elyco par les 6èmes et 5èmes, qui pourtant n'ont pas l'âge des réseaux sociaux, est-il envisagé de le bloquer pour ces niveaux ?*

Mme DE GOUVEIA déplore que les élèves puissent avoir moins d'heures de technologie en 6e, ce qui les rend moins compétents face à l'usage des réseaux et de l'outil informatique. Elle demande quelles sont nos possibilités de contrôle et de modération.

Les échanges amènent à se demander s'il serait possible de bloquer la possibilité pour les élèves de créer eux-mêmes des groupes de discussion ? Ce qui semble le problème principal, car les groupes créés par les professeurs principaux pour échanger des informations avec les classes ne posent pas de souci.



VI. *Qu'en est-il des parts de Pacte au niveau du collège, comment sont-elles utilisées?*

M. LORIENT indique qu'à ce jour aucune part de PACTE n'a été consommée au collège.

VII. *Des questionnaires de préparation aux conseils de classe font état de bagarres, d'insultes au sein du collège. Pensez-vous qu'il serait judicieux de faire intervenir quelqu'un sur le sujet de la bienveillance ?*

Mme BEGRAND mentionne en particulier la classe de 402, dans laquelle les faits sont nombreux.

M. LORIENT répond que l'idée est à étudier, mais n'est pas sûr que ce soit efficace et indique que cela viendrait sans doute empiéter sur des heures de cours. Les bagarres quand elles arrivent ne sont pas prises à la légère et donnent lieu à des suites systématiques, sanctions et exclusions si nécessaire.

Communication finale de M. ROUILLET :

« 1) N'ayant plus confiance dans les capacités et/ou la volonté des représentants des personnels enseignants à défendre nos collègues, et plus particulièrement le personnel féminin dont certaines se déclarent en grande souffrance dans notre établissement voire s'estiment même parfois victimes de pressions morales et psychologiques répétitives ;

2) mon sentiment, et ceci n'est qu'un sentiment, est que la ventilation horaire d'une DHG peut refléter, de la part de certains personnels enseignants des intérêts personnels et/ou politiques, mon sentiment m'incite à penser que toutes les matières et/ou les personnels enseignants n'auraient pas été traités, depuis de trop nombreuses années avec la même équité dans ce collège.

Toutes ces raisons m'obligent, M. le Principal, à vous présenter ma démission de ce CA, à effet immédiat. »

Fin du conseil d'administration 20h35.

CODE	DISCIPLINE	Nbre de supports (profs)	Dont poste vacant	Horaires hebdomadaires (supports temps plein - 15h ou 18h)	BESOINS GLOBAUX (HP + HSA)	CREATIONS	STAGIAIRES	BMP	COMPLEMENT DE SERVICE RECU	SUPPRESSIONS	NEUTRALISATION	COMPLEMENT DE SERVICE DONNE	TEMPS PARTIEL	DECHARGES	BESOINS HP	BESOINS HSA	OBSERVATIONS
L0201	Lettres classiques	1		15	14,50										15,00	-0,50	
L0202	Lettres modernes	5		90	83,00								7		83,00	0,00	2 tps partiels de Mme Bargoin et M. Laudren 14,5/18
L0421	Allemand	1		18	18,00										18,00	0,00	
L0422	Anglais	4		72	65,00						9		2		61,00	4,00	1 tps partiel Mme Haas 16/18 + 1 CSD 9h
L0426	Espagnol	2	1	36	32,50			12,5			18				30,50	2,00	Poste neutralisé + BMP 12,5
L0429	Italien														0,00	0,00	
L1000	Histoire-Géo.	3		54	56,50			6,5						6	54,50	2,00	Décharge syndicale Mme Blondel 6h + BMP 6,5h
L1300	Maths	4		72	79,50										72,00	7,50	
L1400	Technologie	2	1	36	28,00			9			18				27,00	1,00	Poste neutralisé + BMP 9h
L1500	Sc. Phys.	2	1	36	30,00			10,5			18	2			28,50	1,50	Poste neutralisé + BMP 10,5h
L1600	SVT	2		33	31,00										31,00	0,00	1 CSD 2h
L1700	Edu musicale	1		18	20,00										18,00	2,00	
L1800	Arts plastiques	1		18	18,00										18,00	0,00	
L1900	EPS	4		80	71,00								10,4		69,60	1,40	2 tps partiels de Mme Bellet 13,6/20 et Mme Talamas 16/20
	<b>TOTAL</b>	<b>32</b>		<b>578</b>	<b>547,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>38,5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>54</b>	<b>11</b>	<b>19,4</b>	<b>6</b>	<b>526,10</b>	<b>20,90</b>	
<b>SEGPA</b>																	
C0072	Institt SES														0,00	0,00	
P3020	G. Const. Réa.														0,00	0,00	
P7200	Biotechnologie														0,00	0,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>ULIS</b>																	
G0145	Option D	1		21	21,00										21,00	0,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>1</b>		<b>21</b>	<b>21,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21,00</b>	<b>0,00</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33</b>		<b>599</b>	<b>566,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>38,5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>54</b>	<b>11</b>	<b>19,4</b>	<b>6</b>	<b>547,10</b>	<b>20,90</b>	

## Motion CA DHG

Les annonces du plan « Choc des savoirs » du ministère dessinent une École de l'assignation sociale et tendent à transformer le métier de professeur·e concepteur et conceptrice de son enseignement en technicien·ne d'application. Par ailleurs, l'organisation matérielle de regroupements de niveaux va induire des contraintes telles sur tous les emplois du temps que les conditions d'étude pour les élèves et de travail pour les professeur·es s'en trouveront encore dégradées. Les personnels d'enseignement et d'éducation s'opposent fermement à ce projet. C'est pourquoi nous voterons contre le tableau de répartition des moyens, qui applique une organisation structurelle contestable dans le fond mais aussi dans la forme. En effet aucun texte officiel entérinant les annonces ministérielles n'a, à ce jour, été publié. Nous refusons de valider par notre vote un TMRD non réglementaire !

L'ensemble des annonces sont pour nous inacceptables car :

→ la mise en place de groupes de niveau sur la totalité des horaires de français et de mathématiques en Sixième et en Cinquième à la rentrée 2024 (puis en Quatrième et en Troisième à la rentrée 2025) à partir des résultats des évaluations de CM2 induirait un déterminisme scolaire des élèves, et ce dès la Sixième. La recherche démontre que les classes de niveaux ont des effets catastrophiques.

→ les élèves les « plus en difficulté », pourraient se voir retirer des heures de certaines disciplines, ce qui les conduirait automatiquement vers une orientation précoce notamment vers l'apprentissage, hors statut scolaire.

→ L'éclatement du groupe classe dès la Sixième participerait à casser le collectif de travail et produirait sur de très jeunes enfants les effets délétères que l'on observe déjà au lycée.

C'est une marche arrière, une régression vers les balbutiements du collège unique, avant que l'État ne porte le principe d'une même ambition pour l'ensemble des collégien·nes.

→ Le tri scolaire des élèves, et donc social car les statistiques montrent que ces deux dimensions sont corrélées, commencera dès la Sixième avec des regroupements de niveau, se poursuivra dès la Cinquième avec la découverte des métiers notamment pour préparer les élèves les plus fragiles à se projeter dans le monde du travail, et se terminera avec l'examen du DNB, désormais érigé en barrage pour le passage en Seconde et l'année suivante dans une classe prépa-lycée qui risque de devenir un sas avant l'apprentissage pré-bac, hors statut scolaire, avec contrat de travail. Cela revient à acter le collège comme lieu de la fin de la scolarité obligatoire.

→ Attaquer la liberté pédagogique des professeur·es en imposant des méthodes et des pratiques (plans mathématiques et français) et des manuels certifiés sans compter que les propositions actuelles ne prennent aucunement en compte les temps de concertation nécessaires durant l'ensemble de l'année à une telle réorganisation, c'est mépriser la profession et la reléguer elle aussi au rang d'exécutant·es donc la mise au pas des enseignant·es.

→ Annoncer une refonte simultanée des programmes en Cinquième, Quatrième et Troisième à la rentrée 2026 est une énième marque d'un profond mépris pour les professeur·es. Les enseignant·es feraient face à une charge de travail déraisonnable, aux dépens de leurs autres missions et de leur santé.

Malgré la prétendue flexibilité du dispositif choc des savoirs qui sera forcément marginale, nous refusons cette école rétrograde et ségrégationniste. Nous défendons un autre collège, un collège qui aurait les moyens de faire réussir toutes et tous les élèves, étudiant ensemble pour

apprendre à faire société afin de réduire les déterminismes sociaux et scolaires. Nous nous opposons au projet du ministère d'un collège qui trie et sépare les élèves en son sein, qui réduit à néant toute tentative d'École inclusive. Les élèves en situation de handicaps et/ou à besoin particulier seront donc relégués au groupe de niveau le plus faible pour toute leur scolarité !

Par ailleurs, le Président E. Macron annonce d'autres modifications qui ne sont actées ni par des textes réglementaires, ni même par les dotations horaires réceptionnées dans les établissements.

Il ne pourrait être question que n'importe quel.le volontaire puisse mener un enseignement d'éducation civique et moral alors que les professeur.es d'histoire-géographie sont les seul.es formé.es à l'ensemble des questions qu'elle recouvre pour former les élèves à devenir des citoyen.nes émancipé.es..

Nous exigeons :

- L'abandon du choc des savoirs
- Des classes à effectifs réduits pour permettre une école émancipatrice pour tou.tes les élèves
- Le recrutement massif de personnels titulaires et formés
- Une revalorisation immédiate et indiciaire de tous les salaires
- L'abandon de la réforme des lycées pro

Les élus CGT du collège La Colinière





## **Motion présentée par les représentants de parents élus au conseil d'administration du collège la Colinière**

Le conseil d'administration du collège La Colinière réuni le 6/02/2024 a décidé d'émettre un vote négatif sur la répartition des moyens proposée par le chef d'établissement.

Nous ne remettons aucunement en cause le travail de ce dernier, mais souhaitons protester contre la création des groupes de niveaux imposée par les autorités académiques, ainsi que contre l'insuffisance des moyens alloués.

**Nous soulignons tout d'abord qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'est paru à ce jour sur les groupes de niveau.**

Ainsi, cette injonction académique prive en premier lieu, l'établissement de son autonomie en matière pédagogique et éducative d'organiser l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que de décider des modalités de répartition des élèves.

Elle prive également le Conseil d'Administration de son premier pouvoir décisionnaire : fixer les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative et, en particulier les règles d'organisation de l'établissement.

Surtout, l'instauration de groupes de niveaux sera contre-productive sur le plan pédagogique et ne fera que renforcer les inégalités sociales. L'école publique doit rester le lieu où l'on peut apprendre tous ensemble.

**Nous soulignons ensuite l'insuffisance des moyens alloués au regard des besoins de l'établissement, ce d'autant plus si des groupes de niveaux sont créés.**

Ainsi, l'établissement ne gagne que 17 heures pour les groupes de niveaux, sans division supplémentaire et sa marge de manœuvre est ainsi de plus en plus limitée. Et le nombre d'élèves plus important dans chaque classe. La faiblesse continue de la dotation conduit à l'augmentation des effectifs des classes et ne permet plus d'assurer des conditions d'apprentissages favorables à la réussite scolaire de tous.

Or, les besoins sont énormes et urgents : inégalités scolaires, détresse et décrochage scolaire, programmes et rythme des apprentissages trop denses, cours non assurés... L'Etat manque à son devoir de service public d'éducation de toutes les citoyennes et tous les citoyens.

Nous ne voulons pas que les DHG soient un déni de la situation sociale et scolaire et permettent au contraire à tous les élèves de se construire le futur épanouissant auquel ils ont droit.

Ainsi, nous émettons un vote négatif sur la répartition des moyens proposée aujourd'hui.

Si un texte est adopté sur les groupes de niveau après le Conseil Supérieur de l'Education du 08 février 2024, les moyens attribués aux établissements ne pourront être que supérieurs à ceux alloués aujourd'hui afin de les prendre en compte.

**Attachés à la réussite de tous les jeunes, les élus du conseil d'administration exigent une dotation à la hauteur des besoins, qui permette à notre établissement de jouer pleinement son rôle.**

Les membres du CA FCPE collège la Colinière

La Colinière, le 31/01/2024

Objet : Propos liminaires

Quelques membres de la liste CGT et sympathisants réitérent leur demande d'identification de l'éventuel inconnu qui aurait bénéficié d'une IMP relative aux EFIV alors que seules, deux collègues, rétribuées en HSE, ont effectivement travaillé sur ce dossier.

De plus, au moins l'un des intitulés d'une IMP demeure problématique et le travail, hypothétique, reste invisible à ce jour. Cela mérite donc, pour la plus élémentaire transparence, une explication circonstanciée. Quelle a été la plus value pour l'établissement ?

Des membres de la liste  
CGT et sympathisants

Reçu le 2/02/2024



